

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **carreleur**

Je travaille

bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 protection des genoux
- 5 chaussures de sécurité
- 6 bottines en caoutchouc
- 7 masque respiratoire
- 8 lunettes de protection
- 9 protection antibruit



Produits chimiques: je me protège

Je me protège des produits chimiques
et j'apprends à reconnaître les pictogrammes
de danger.



Irritant



Dangereux pour
l'environnement



Corrosif



Environnement de travail: je me protège



J'utilise des produits
qui produisent
moins de poussières
et des équipements
avec système
d'aspiration intégrée
ou d'arrosage.



Je me protège des poussières et du bruit
lors des travaux de préparation
(découpe, ponçage) en portant mes EPI.

Je limite les postures inconfortables

J'utilise
des équipements
pour gagner
en confort
de travail
et protéger
mes genoux.



Je m'organise
pour ne pas rester
dans la même
position.
Je nettoie et j'évite
l'encombrement
de ma zone
de travail.

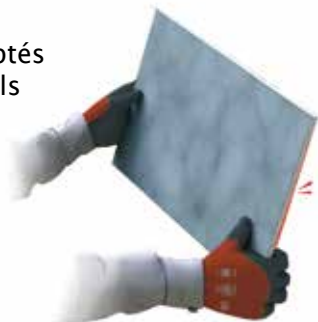


Risque de coupure et d'éclat: je me protège



Je protège mon visage
contre les projections
de matériaux.

Je porte des gants adaptés
pour l'utilisation d'outils
à main (cutter)
et la manipulation
des morceaux
de carrelage.



Je limite les efforts physiques



Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



→ Pas d'obstacle sur mon chemin

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.



→ Risque électrique: je maîtrise

Habilitation
électrique ✓



Je m'assure d'avoir l'habilitation électrique adaptée en fonction du travail à réaliser.
Je travaille hors tension.

→ Risque amiante: je prends mes précautions

Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler: j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements. Je m'assure que le véhicule est en bon état et que mon chargement est correctement arrimé. Je respecte les règles de sécurité au volant (respect des limites de vitesse, interdiction de téléphoner au volant...).



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6297

1^{re} édition • mars 2018 • 8 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2330-1

© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme Amélie Lemaire